



CODE D'ETHIQUE ET DE STANDARDS PROFESSIONNELS

GUIDE DE BAIN FORET CERTIFIÉ

PRACTICIEN.NE EN FORÊT THÉRAPIE CERTIFIÉ.E

INSTITUT DE FORÊT THÉRAPIE

Informations sur le droit d'auteurs

Ce *Code d'éthique et de normes* professionnelles pour les guides de bains de forêt certifiés et les praticiens.nes certifiés.es en forêt thérapie a été élaboré par le Forest Therapy Institute (FTI) en 2019

FTI est une organisation leader, en Europe et au-delà, spécialiste des formations de Bain de forêt ou de Forêt Thérapie, et plus largement de connexion à la nature et services associés. Il s'agit d'une structure du type « Entreprise sociale » à vocation sociale, communautaire et environnementale. Ainsi, FTI réinvestit dans des programmes sociaux et offre des bourses à ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder à la formation pour assurer la diversité et l'inclusion parmi les guides et les praticiens.nes.

Utilisation du *cadre éthique*

Vous devriez lire et comprendre le *Cadre éthique* avant de guider des promenades, des expériences, des ateliers, des retraites ou des interventions à titre de guide de bain de forêt certifié FTI ou de praticien.ne en Forêt Thérapie, certifié.e

Ce cadre est conçu pour vous aider à offrir à vos clients/clientes une expérience guidée sûre et professionnelle. Dans le cadre d'une bonne pratique, il est essentiel d'intégrer le *Cadre éthique* dans votre travail et de l'utiliser comme une ressource pour vous aider à faire face à tous les défis et les problèmes qui se posent, pendant le temps que vous passez dans la nature.

Conditions clés

Un **guide certifié** de bain de forêt est un professionnel formé qui guide les autres vers une connexion sensorielle à la nature, qui induit une relation plus affinée avec le monde naturel, un état de relaxation et de bien-être et en santé préventive. Comme un bain de forêt est une pratique de bien-être, il peut être utilisé en combinaison avec d'autres pratiques complémentaires, tels que les spas, l'écotourisme ou bien encore le tourisme de santé.

Un.e praticien.ne certifié.e en **Forêt Thérapie** est un.e professionnel.le formé.e qui travaille en partenariat avec le monde naturel, dans les domaines de la santé préventive, le traitement de la santé et la rééducation de publics spécifiques. Il /Elle facilite les promenades, les expériences, les retraites, les ateliers et les interventions en Forêt Thérapie afin d'améliorer la santé et le bien-être des individus, des collectivités et des groupes. Un.e praticien.ne en Forêt Thérapie n'est pas un.e thérapeute. L'objectif de leur travail est thérapeutique.

La zoothérapie et la **forêt thérapie** intègrent la science, les théories et les pratiques qui peuvent être tirées d'une large base académique et professionnelle, y compris la psychologie et l'écopsychologie, les sciences sociales, la biologie, la foresterie, l'écologie, la pleine conscience, les neurosciences, l'architecture paysagère, la promotion de la santé, les arts expressifs, les anciennes traditions de sagesse et d'autres disciplines.

Notre engagement envers les clients

Cela exige que les clients soient en mesure de faire confiance à leurs guides et à leurs praticiens.nes pour ce qui concerne leur bien-être. Par conséquent, en tant que guides et praticiens.nes formés.ées par FTI, être digne de confiance est considéré comme un engagement éthique sérieux.

Nous travaillons selon les normes professionnelles en :

- Travaillant dans notre domaine de compétence et l'étendue de notre pratique.
- Maintenant nos compétences et nos connaissances à jour.
- Collaborant avec des collègues de connexion de la nature à l'échelle internationale pour améliorer la qualité de notre pratique.

Maintenir l'intégrité en :

- Communiquant avec précision nos qualifications, notre expérience et nos méthodes de travail.
- Travaillant de manière éthique et avec un examen attentif à la façon dont nous remplissons nos obligations légales.

Démontrer la responsabilité en :

- Etant disposé à discuter ouvertement et honnêtement avec les clients de tout risque connu lié aux expériences ou aux interventions,
- Communiquant aux clients, de la meilleure façon possible, ce à quoi ils peuvent raisonnablement s'attendre.

Notre engagement envers le monde naturel

Nous démontrons notre engagement envers le monde naturel en :

- Travaillant en partenariat avec le monde naturel, sans exploitation.
- Demandant la permission et obtenant les autorisations foncières appropriées pour toute expérience ou intervention.
- Etant sensible à la surexploitation d'une zone naturelle particulière.
- Ne prélevant rien au monde naturel qui causerait du tort aux écosystèmes.
- Cueillant les plantes sauvages comestibles de façon éthique.
- Respectant des règles et autres lois de toute réserve naturelle, parc national, parc régional ou local, ou des forêts où nous travaillons.
- Respectant la sagesse indigène des anciens, le paysage et les différentes cultures dans lesquelles nous travaillons.
- Encourageant les comportements pro-environnementaux par l'amélioration du lien profond qui nous relie au monde naturel, sur un principe de réciprocité.

Valeurs

Nos **valeurs fondamentales** comprennent l'engagement à :

- Respecter les droits humains et la dignité de l'homme mais aussi de toutes les autres formes de vie non-humaine
- Améliorer le bien-être et les capacités des gens.
- Améliorer la qualité des relations entre les gens et le monde naturel.
- Améliorer la résilience personnelle et naturelle.
- Apprécier la variété de l'expérience humaine et de la culture.
- Assurer la sécurité des clients.
- Améliorer la qualité des connaissances professionnelles et d'une forme de sagesse en lien avec la pratique.

Principes

Nos principes fondamentaux sont les suivants :

- **Etre digne de confiance:** honorer la confiance placée dans le guide.
- **Bienveillance:** engagement à promouvoir le bien-être du client et le bien-être des écosystèmes dans lesquels nous travaillons.
- **Non-maleficence:** un engagement à éviter le mal au client et au monde naturel.
- **Justice environnementale:** défendre l'égalité d'accès à la nature pour les groupes défavorisés.
- **Respect:** en montrant un respect pour les personnes avec lesquelles on travaille ainsi que le monde naturel.
- **Sagesse:** en faisant preuve d'une capacité de jugement saine qui sous-tend la pratique.

Les bonnes pratiques

Travailler selon les normes professionnelles

Nous devons être compétents pour maintenir les services offerts à minima à un niveau de standards professionnels fondamentaux ou au delà. Nous tiendrons à jour les compétences et les connaissances :

- Par la lecture de revues, de livres et/ou de ressources numériques fiables.
- En nous tenant au courant de toute recherche pertinente et de toute orientation fondée sur des données probantes.
- Grâce au Perfectionnement professionnel continu régulier pour mettre à jour les connaissances et les compétences.
- En se tenant informé des lois, des règlements et de toute autre exigence, qui est pertinente pour notre travail.

Respect

- S'efforcer de démontrer l'égalité, la diversité des valeurs et d'assurer l'inclusion de tous les clients.
- Évitez de discriminer injustement les clients ou les collègues.
- Remettre en question les thèses selon lesquelles toute orientation sexuelle ou identité de genre est intrinsèquement préférable à toute autre.
- Faire des ajustements pour surmonter les obstacles à l'accessibilité physique, dans la mesure du possible, pour les clients de toute capacité désireux de s'engager dans une expérience ou une intervention.
- Nous prendrons en compte, avec beaucoup d'attention, la loi relative à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion, tout en nous efforçant d'aller au-delà du minimum légal.

Une attention particulière sera accordée au travail avec **les enfants et les jeunes**:

- En faisant preuve des connaissances et des compétences requises pour favoriser le développement des adolescents et jeunes adultes
- En démontrant une bonne connaissance de la législation et droits associés au travail avec les enfants et les jeunes publics.
- En acceptant tout contrôle de la Garda ou de la police qui peuvent être requis lorsque vous travaillez avec des enfants.
- En signalant, aux autorités compétentes de votre pays, tout sujet relevant de la protection de l'enfance et des mesures de sauvegarde, qui pourrait être soulevé dans le cadre de votre travail.

Lorsque nous travaillerons avec des **adultes fragilisés**, nous serons vigilants à obtenir et respecter leur consentement, dès lors qu'ils sont en mesure de le donner, et le cas échéant à impliquer toute personne qui leur donne des soins ou qui sont en charge.

Confidentialité

Nous protégerons la confidentialité et la vie privée des clients en :

- Protégeant activement les informations sur les clients d'accès ou de divulgation non-autorisés.

Travailler avec des collègues et des organisations

- Les relations professionnelles se dérouleront dans un esprit de respect mutuel. Nous nous efforcerons d'établir de bonnes relations de travail.
- Les guides et les praticiens.nes traiteront leurs collègues équitablement et favoriseront leur capacité et leur égalité des chances.

Mentorat

Le mentorat est essentiel dans la manière dont les guides et les praticiens.nes stagiaires maintiennent des bonnes pratiques tout au long de leur stage. Le mentorat offre aux guides et aux praticiens.nes des occasions régulières et continues de réfléchir en profondeur sur tous les aspects de leur pratique afin de travailler, en toute sécurité, aussi efficacement et éthiquement que possible. La poursuite du mentorat est possible, sur demande, au-delà de la certification.

- Tout mentorat illustrera pour les mentorés, des niveaux de bonnes pratiques élevés ; de manière à rester dans les lignes de conduite éthiques décrites précédemment.

Formation et éducation

- Tous les formateurs auront les compétences, les attitudes et les connaissances requises pour être compétents et des facilitateurs pour l'apprentissage de ce qui est transmis.
- Les formateurs et les éducateurs illustreront, par leur travail, des niveaux de bonnes pratiques élevés, en particulier en ce qui concerne les seuils attendus de compétence et de professionnalisme, démontrant un profond respect pour le monde naturel, la capacité à établir des relations et garantissant la sécurité des clients.
- Les formateurs encourageront les stagiaires à soulever toute préoccupation le plus tôt possible et disposeront de processus pour y répondre.
- Les guides et praticiens.nes post-certification, qui s'engageront dans des modules de Développement Professionnel Continu ou d'autres formations seront tenus de respecter toutes les exigences de formation applicables.

Tous les mentorés :

- S'assureront d'offrir des expériences ou des interventions qui satisfont aux normes professionnelles minimales lorsqu'ils interviennent comme guide auprès des membres du public.
- Collaboreront avec leurs mentors, afin de s'assurer que les normes professionnelles sont mises en œuvre avec une attention et des compétences suffisantes.

Recherche

Nous accordons une valeur profonde à la recherche réalisée par des guides et des praticiens. Elle permet d'améliorer nos connaissances professionnelles et fournit également une base de données pour la pratique. De la sorte, elle bénéficie à la fois à nos clients et au monde naturel.

- Nous soutiendrons la recherche, et offrirons également des opportunités dans ce sens, afin de développer davantage les champs de connaissances liés aux bains de forêt et à la forêt thérapie.
- En entreprenant des recherches, nous veillerons particulièrement à la qualité et à l'intégrité du processus de recherche, aux conclusions et revendications en découlant et à la façon dont les résultats sont diffusés.
- Tous les participants à la recherche devront donner leur consentement de façon explicite, sur la base d'informations claires.
- Au besoin, nous consulterons nos conseillers, experts dans ce domaine, pour obtenir leur éclairage.

- Les méthodes de recherche utilisées respecteront les standards de bonnes pratiques quel que soit le service rendu et n'agirons pas en défaveur des clients.

Sécurité et risques

- Tous les guides, praticiens.nes mentorés et certifiés FTI s'efforceront de travailler sans causer de mal au monde naturel ou à mettre en danger la vie d'autrui.
- Les guides et les praticiens.nes certifiés FTI sont tenus d'entreprendre une formation de Premiers secours en milieu sauvage/naturel et de la réactualiser en fonction de la durée de validité.
- Les guides et les praticiens.nes de la FTI se limiteront à travailler dans le champs de leur pratique et formation correspondante. À moins d'être un professionnel de la santé formé et diplômé, ou un thérapeute accrédité, un guide ne travaillera donc pas avec des populations vulnérables sans l'appui d'un.e professionnelle de la santé ou des soins sociaux dûment formé.e.
- Des évaluations des risques seront effectuées en relation avec tous les sentiers de bain de forêt ou de forêt thérapie que les guides et les praticiens.nes utilisent.
- Des évaluations des risques seront également effectuées pour toutes les populations ou groupes vulnérables avec qui vous travaillerez.
- Les antécédents médicaux pertinents avec la pratique, seront recueillis, avec l'accord explicite des participants.es, par les guides et les praticiens.nes, avant toute marche, expérience ou intervention afin d'assurer la sécurité des participants.es.
- Les plantes comestibles seront cueillies, de manière éthique, et avec 110% de certitude de quant à leur identité, avant d'être données à tout participant et consommées.
- Les tisanes des plantes cueillies ne seront pas données à un.e participant.e lorsqu'il y a des contre-indications.
- Pour des groupes plus nombreux ou des publics spécifiques il sera fait appel à des assistants.es aux qualifications adéquates
- Les risques possibles seront signalés aux participants.es à des fins de sensibilisation.
- Les guides et les praticiens.nes porteront une trousse de premiers secours sur les sentiers.
- Tous les guides et praticiens.nes du FTI auront une assurance professionnelle de responsabilité civile appropriée.

Législation générale sur la protection des données (RPG)

- FTI s'efforcera de recueillir, de traiter et de stocker des données et des renseignements personnels d'une manière légale, équitable et transparente.
- FTI n'utilisera les données qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies et ne transmettra pas ces données à des tiers, sauf avec le consentement explicite de son propriétaire.
- FTI se tiendra au courant de toute modification apportée à la législation sur la protection des données.

Copyright

- Les guides, les praticiens.nes et les partenaires respecteront les lois sur les droits d'auteurs. A ce titre, ils ne partageront, ne copieront, n'adapteront, ou ne rendront accessible au grand public, les manuels de mentorat de quelque façon que ce soit.
- Les guides, les praticiens.nes et partenaires respecteront les droits de propriété intellectuelle du FTI.
- FTI respectera les droits de propriété intellectuelle d'autres organisations.